

## DELIBERATION CRO37-2020

**Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;**

**Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;**

**Vu les statuts de l'Université d'Angers approuvés par délibération du conseil d'administration du 30 juin 2016 et modifiés le 24 septembre 2020 ;**

**Vu le règlement intérieur de l'Université d'Angers approuvé le par délibération du conseil d'administration du 14 décembre 2017 et modifié le 24 septembre 2020 ;**

**Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Recherche le 02 décembre 2020 ;**

**Objet de la délibération : Procès-verbal de la Commission de la Recherche du 12 octobre 2020**

**La Commission de la Recherche réunie le 09 décembre 2020 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :**

Le procès-verbal de la commission de la recherche du 12 octobre 2020 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 32 voix pour.

**Christian ROBLÉDO**

*Président*

*de l'Université d'Angers*

***Signé le 16 décembre 2020***

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Mis en ligne le : 17 décembre 2020**

Ua

# PROCÈS-VERBAL

Commission de la Recherche  
12 octobre 2020

*Soumis au vote de la Commission de la  
Recherche du 09 décembre 2020*

UA

Ua

U/A

UA

La Commission de la Recherche de l'Université a été réunie le 12 octobre 2020 à 14h30 en salle du Conseil, Présidence de l'Université d'Angers, 40, rue de Rennes, 49035 Angers et à distance sous la présidence de M. SIMONEAU.

ROBLÉDO Christian Président de l'université	Excusé
SIMONEAU Philippe Vice-président recherche	Présent
ALLAIN Magali	Connectée
ALLAIN Philippe	Présent
AMIARD Stéphane	Présent, jusqu'à 15h00
BARICHARD Vincent	Excusé, donne procuration à David CANEVET
BLANCHARD Philippe	Présent
BRÉARD Dimitri	Présent
CAMUS Sandra	Excusée, donne procuration à Philippe ALLAIN
CANEVET David	Connecté
CHUREAU Véronique	Présente
CLERE Nicolas	Excusé, donne procuration à Hélène LIBOUBAN
DAUCÉ Bruno	Connecté, à partir de 14h40
DELALEU Frédéric	Excusé
DENÉCHÈRE Yves	Présent
EL BICHR Meryem	Connectée, à partir de 14h40
FOUCHER Fabrice	Excusé, donne procuration à Philippe SIMONEAU
GRATTON Emmanuel	Excusé, donne procuration à Frédérique LE NAN
JUSSIEN Christelle	Excusée, donne procuration à Etienne MANN
LAGARCE Frédéric	Connecté
LANDÈS Claudine	Connectée, à partir de 14h40
LE NAN Frédérique	Présente
LIBOUBAN Hélène	Connectée
LONG Martine	Connectée jusqu'à 15h30 puis donne procuration à Bruno DAUCÉ
MALLEGOL Patricia	Présente
MANN Etienne	Présent
MARTINEZ Carmen	Excusée
MATHIEU Elisabeth	Connectée
MOJTAHID Meryem	Présente
MOREL-BROCHET Annabelle	Excusée, donne procuration à Martine LONG jusqu'à 15h30
PERCHEPIED Laure	Présente
POINT Laetitia	Excusée
RAMOND-ROQUIN Aline	Connectée, à partir de 14h40
ROUSSEAU Audrey	Excusée, donne procuration à Frédéric LAGARCE
ROY Pierre-Marie	Connecté
SÉJOURNÉ Bruno	Excusé
VAUDEL Gwenaëlle	Présente
VIGNON-BARRAULT Aline	Absente

**Membres à titre consultatif connectés :**

Françoise GROLLEAU, Vice-Présidente International

Christophe DANIEL, Doyen de la Faculté de droit, d'économie et de gestion

Cyril FLEURANT, Directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines

Philippe LERICHE, Doyen de la Faculté des sciences

Yves DELNESTE, Directeur de la SFR ICAT

Frédéric SAUBION, Directeur de la SFR MathSTIC

Loïc CARBALLIDO, Directeur Recherche du CHU d'Angers

**Personnes invitées par le Président :**

Alexa ROUEZ, Directrice de la Recherche, de l'Innovation et des Etudes Doctorales

**Secrétariat de séance :**

Cellule institutionnelle

Ordre du jour :

## Table des matières

<b>1. Informations générales</b>	.....	<b>1</b>
<b>2. Affaires générales et statutaires</b>	.....	<b>5</b>
2.1 Avis sur un.e représentant.e de l'UA au comité éditorial des PUR	.....	5
<b>3. Prospective et moyens</b>	.....	<b>6</b>
3.1 HCERES – Formation doctorale et projet de CDU– état d'avancement	.....	6
3.2 Renouvellement des contrats doctoraux 2ème et 3ème année	.....	8
3.3 Convention de mixité UA INSERM	.....	8
<b>4. ANNEXE : diaporama de la séance du 12 octobre 2020</b>	.....	<b>10</b>

M. SIMONEAU ouvre la séance de la Commission de la Recherche à 14h30. A l'ouverture de la séance du 12 octobre 2020, 28 membres sont présents, connectés ou représentés (38 membres en exercice, 13 membres présents, 7 membres connectés et 8 membres représentés).

## 1. Informations générales

Mme ROUEZ expose les résultats de l'ANR 2020 (cf. diaporama de séance).

Elle indique que la campagne ANR a été perturbée en raison de la crise sanitaire et que les résultats ont été transmis individuellement pour chaque comité, la liste complémentaire ainsi qu'un projet de recherche collaborative internationale (PRCI) en lien avec le Brésil n'ayant pas encore été communiqués.

Mme ROUEZ indique que 6 projets seront financés, sur 72 projets soumis et 23 projets retenus en phase II. Elle indique qu'un PRCI sera financé, sur 4 projets déposés.

Elle précise que 2 projets seront financés sur l'instrument Jeune Chercheur Jeune Chercheuse (JCJC), sur 13 dossiers soumis et 2 dossiers retenus en phase II.

Elle précise également que 4 projets seront financés sur l'instrument Projet de Recherche Collaborative (PRC), sur 55 dossiers soumis et 21 dossiers retenus en phase II.

Elle indique qu'aucun dossier n'a été déposé pour l'instrument Projet de Recherche Collaborative Entreprise (PRCE) et qu'un PRCI sur les trois dossiers déposés est actuellement financé, ainsi qu'un second en attente de résultats.

Elle précise que la plupart des lauréats 2020 sont des chercheurs en Etablissement Public à caractère Scientifique et Technologique (EPST), ce qui explique que les dossiers financés soient en gestion financière par des EPST, à l'exception du PRCI qui est en gestion universitaire.

Mme ROUEZ détaille ensuite les résultats ANR 2020 par instrument et par unité de recherche (cf. diaporama de séance).

Elle indique que les résultats 2020 n'ont pas atteint l'objectif attendu de dix dossiers financés, mais que la liste complémentaire devrait être plus importante que les années précédentes et pourrait contenir des projets angevins.

Elle souligne que le taux de réussite en phase II des projets déposés par l'Université d'Angers est légèrement en dessous de la moyenne nationale.

M. SIMONEAU félicite l'unité de recherche MOLTEHC-Anjou, qui a 4 projets financés en 2020 et se trouve récompensée pour sa persévérance dans le dépôt de nombreux dossiers depuis plusieurs années.

Il confirme que la liste complémentaire, qui sera communiquée entre le 15 et le 30 octobre 2020, pourrait également retenir d'autres projets de l'Université d'Angers.

Mme ROUEZ confirme que les résultats du pôle matériaux sont très satisfaisants. Elle explique que ceux du pôle LSHS sont décevants au regard de ceux de l'année précédente mais que le projet porté par Mme CAMUS a d'excellents retours d'évaluation et pourrait figurer sur la liste complémentaire.

Un membre demande quels sont les financements supplémentaires pouvant être attendus pour les dossiers classés sur la liste complémentaire.

Mme ROUEZ indique que l'ANR définit le budget de financement de la liste complémentaire au vu des enveloppes des projets de recherche retenus, qui peuvent être réajustées à la baisse. Elle précise que le MESRI peut également abonder les financements et que les projets financés sur la liste complémentaire seront connus au début du mois de décembre.

M. SIMONEAU expose la campagne ANR 2021, les pays concernés par les accord bilatéraux internationaux pour les PRCI ainsi que son calendrier prévisionnel (cf. diaporama de séance).

Mme ROUEZ indique que la clôture de la phase I sera décalée au 1<sup>er</sup> décembre 2020 mais que le calendrier habituel des autres phases sera maintenu. Elle invite les chercheurs souhaitant redéposer leur dossier pour l'ANR 2021 à relire les évaluations de la campagne 2020.

M. DENECHERE demande si l'information concernant les dépôts successifs des dossiers retenus pour la campagne ANR 2020 peut être transmise afin d'encourager les chercheurs à redéposer leurs dossiers.

Mme ROUEZ confirme que le projet de M. HELESBEUX a été retenu en 2019 après plusieurs dépôts et que celui de M. BARIS a été retenu en 2020 après trois dépôts.

M. BLANCHARD confirme que les dossiers de l'unité de recherche MOLTECH-Anjou ont été retenus après deux ou trois tentatives, sauf celui de M. AVARVARI qui déposait pour la première fois.

M. CANEVET ajoute qu'une preuve de concept peut constituer un atout pour la sélection du projet de recherche par l'ANR.

Mme ROUEZ confirme que l'attribution d'une enveloppe d'amorçage pour les projets non retenus lors d'un dépôt permet d'obtenir une preuve de concept permettant de redéposer ensuite un projet déjà avancé.

M. SIMONEAU ajoute que des enveloppes d'amorçage seraient susceptibles d'être mises en place par la Région Pays de la Loire dans le cadre de son nouveau schéma afin d'aider les porteurs n'ayant pas vu leurs projets retenus dans des AAP compétitifs de type ANR. Les modalités d'un tel dispositif ne sont pas encore connues à ce jour.

Un membre demande si la composition des comités d'évaluation a été revue pour l'année 2021.

Mme ROUEZ confirme que certains Comités d'Evaluation Scientifiques (CES) seront recomposés, dont l'un en santé. Elle ajoute qu'il est important que l'Université d'Angers présente des candidats à ces CES afin de pouvoir informer les porteurs des projets de recherche des critères d'évaluation retenus. Cela implique toutefois que les candidats ne pourront pas prendre part aux délibérations sur des projets de recherche concernant leur unité.

M. MANN précise que cette incompatibilité ne concerne que la phase II.

M. SIMONEAU expose ensuite le nouvel AAP régional "Démonstrateur de recherche académique", ses objectifs, ses bénéficiaire, ainsi que ses principaux critères d'éligibilité pour un budget global de financement de 2 M€ (cf. diaporama de séance).

Il indique que le cahier des charges de cet AAP est exigeant et qu'il est ouvert en continu.

Mme ROUEZ précise que des projets de recherche sur le phénotypage pourraient être éligibles, à l'instar de projets de recherche en santé ou encore concernant le pôle matériaux.

M. LAGARCE demande quel est le budget prévisionnel proposé par projet de recherche.

M. SIMONEAU précise qu'un budget global de 2 M€ a été prévu et qu'il est envisageable que ce financement soit renouvelé lorsque les fonds auront été intégralement alloués. Sur des dispositifs équivalents avec un fonctionnement en continu, comme les CONNECT TALENT, il n'existe pas d'enveloppe dédiée chaque année mais un budget global unique.

M. LAGARCE ajoute que la définition du périmètre d'un projet est également fonction de l'enveloppe de financement susceptible d'être obtenue et demande s'il est possible d'obtenir de la Région Pays de la Loire une information sur la taille des projets pouvant être retenus dans le cadre de cet AAP.

M. SIMONEAU lui répond que chaque projet envisagé donnera lieu à une prise de contact préalable avec la Région Pays de la Loire afin de s'assurer de sa réponse aux attentes et de la faisabilité de son financement.

Mme ROUEZ ajoute que cet AAP régional est susceptible de mobiliser des co-financements, notamment privés, et que l'enveloppe globale de 2 M€ sera également répartie en fonction des co-financements qui pourront être mobilisés. Elle invite les porteurs de projets à se rapprocher de la Direction de la Recherche, de l'Innovation et des Etudes Doctorales (DRIED) qui les accompagnera pour s'assurer préalablement de la compatibilité de leurs projets avec les objectifs de cet AAP régional.

M. SIMONEAU expose les différentes manifestations programmées concernant la science ouverte (cf. diaporama de séance).

Il indique que la fête de la science, qui s'est déroulée les 10 et 11 octobre 2020, a mobilisé un public satisfaisant dans le contexte sanitaire actuel. Il remercie Mme CLOT, Directrice du SCDA, ainsi que l'ensemble des personnels de la bibliothèque universitaire du campus de Belle-Beille qui ont accueilli cet évènement.

Il mentionne également la Nuit des chercheurs, qui se déroulera le 27 novembre 2020 et mobilisera plusieurs chercheurs de l'Université d'Angers.

Il indique enfin que la 2<sup>ème</sup> édition de l'Open Access Week se tiendra du 19 au 25 octobre 2020, après l'organisation dans les pôles de recherche en 2018 de plusieurs conférences et ateliers de sensibilisation à la mise en ligne de leurs publications.

L'édition 2020 de l'Open Access Week propose le défi "HALéop, je dépose !", qui vise au dépôt de documents en texte intégral sur l'archive ouverte HAL | UA. Cette archive ouverte propose actuellement environ 8000 publications en ligne, représentant 25% des références, ce qui est un progrès significatif comparé à l'ancienne archive ouverte OKINA mais la situe en deça de la moyenne nationale.

M. SIMONEAU ajoute que le portail HAL de Le Mans Université a un volume de publications en ligne représentant environ 35% des références, ce qui démontre que des marges de progression existent pour le portail HAL | UA.

Le défi "HALéop, je dépose !" a pour objectif de générer le dépôt de 8500 documents supplémentaires, avec l'attribution de dotations aux meilleures unités de recherche déposantes, sous forme de participation à des frais d'inscription à des colloques.

M. SIMONEAU rappelle que le référencement sur le portail HAL | UA qui n'est pas accompagné du dépôt du document ne répond pas aux objectifs de l'Open Access.

A la suite de l'intervention d'un membre, M. SIMONEAU confirme que les évaluations du CNRS prennent en compte si les référencements sont accompagnés des documents, à l'instar de l'HCERES qui indique réserver son évaluation aux seuls documents en libre accès.

Mme ROUEZ indique enfin que plusieurs articles ont été publiés dans The Conversation à l'occasion de la fête de la science, dont celui de Mme PANTIN-SOHIER sur les insectes comme alternative alimentaire.

Elle indique que l'Université d'Angers mobilise depuis cette année un budget important pour adhérer à The Conversation, afin de permettre à l'ensemble de la communauté des chercheurs de rédiger des articles dans un format court et en vue d'une large diffusion.

Mme ROUEZ expose les statistiques concernant les contributions de l'Université d'Angers à The Conversation (cf. diaporama de séance). Elle remercie l'unité de recherche LAREMA pour sa contribution récente co-rédigée avec des doctorants.

M. SIMONEAU confirme qu'une information diffusée à l'ensemble de la communauté universitaire sur les articles publiés pourrait avoir valeur d'exemple. Il souligne que la publication dans ce média assure aux articles publiés une très grande visibilité, ce qui est valorisant pour leurs rédacteurs.

M. LAGARCE considère qu'il s'agit d'un excellent outil et demande quel en est le coût pour l'Université d'Angers.

Mme ROUEZ indique que le montant de l'adhésion sera de 12.000 euros pour 2021, quel que soit le nombre d'articles publiés. Elle ajoute qu'il s'agit d'une excellente option de visibilité des jeunes chercheurs, les articles publiés dans The Conversation étant repris dans les médias spécialisés ou nationaux.

M. LAGARCE confirme qu'il est intéressant pour les chercheurs d'être informés de l'existence de cet outil de publication.

M. MANN indique que la qualité des publications dans ce média encourage à y publier.

M. DENECHERE confirme qu'il a publié dans The Conversation et atteste du sérieux des journalistes dans la collaboration qui s'établit. Il demande quel est le positionnement de l'Université d'Angers au regard d'autres établissements de taille analogue.

Mme ROUEZ précise qu'il n'est pas possible de publier dans The Conversation sans être contributeur, sauf dans le cadre d'une demande spécifique du média sur une thématique précise. Elle précise que l'Université de Lorraine est l'un des premiers contributeurs depuis la création du média mais qu'il n'y a pas de référence concernant une université analogue à l'Université d'Angers eu égard au nombre de publications.

En réponse à la demande d'un membre, Mme ROUEZ précise également que les journalistes du média opèrent la relecture des articles, qui ne sont pas des publications scientifiques à proprement parler mais des revues de connaissances sur des sujets intéressant le grand public.

M. DENECHERE ajoute que le format est de 7000 à 8000 signes, ce qui permet en sciences humaines et sociales de donner du contenu scientifique mais également d'affirmer un point de vue.

## **2. Affaires générales et statutaires**

### **2.1 Avis sur un.e représentant.e de l'UA au comité éditorial des PUR**

M. SIMONEAU explique que Mme AVIGNON n'est plus en mesure de poursuivre sa mission de représentante de l'Université d'Angers au comité éditorial des Presses Universitaires de Rennes (PUR) en raison de l'obtention d'un ANR JCJC en 2019 et de ses fonctions au CNU.

M. SIMONEAU rappelle que l'Université d'Angers a signé avec les PUR une convention en vue de la publication annuelle d'ouvrages et expose la candidature de Mme ALIBERT, qui est proposée par la SFR Confluences et rattachée à l'unité de recherche TEMOS.

M. DENECHERE précise que Mme ALIBERT est maîtresse de conférences en humanités numériques, ce qui est en adéquation avec les besoins des PUR.

M. SIMONEAU met à l'approbation de la Commission de la Recherche la proposition de candidature de Mme ALIBERT.

La candidature de Madame Florence ALIBERT pour représenter l'Université d'Angers au comité éditorial des Presses Universitaires de Rennes (PUR) est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour, quatre membres s'étant connectés, un membre présent ayant quitté la séance, un membre s'étant déconnecté et un membre connecté n'ayant pas pris part au vote.

M. SIMONEAU remercie les membres de la Commission de la recherche et précise que Mme ALIBERT sera nommée par le Président de l'UA.

### **3. Prospective et moyens**

#### **3.1 HCERES – Formation doctorale et projet de CDU– état d'avancement**

M. SIMONEAU rappelle le calendrier de l'évaluation HCERES pour le collège doctoral ainsi que pour les écoles doctorales (cf. diaporama de séance).

Il expose ensuite le projet de Collège doctoral Pays de la Loire, qui est l'équivalent de l'école des docteurs de l'UBL.

Le périmètre sera régional, avec trois sites sur Nantes, Angers et Le Mans. La direction des écoles doctorales sera répartie entre les trois universités, sous la coordination du Collège doctoral Pays de la Loire, ce qui est désormais obligatoire. Des pôles doctoraux seront maintenus sur chaque site afin d'assurer la gestion des écoles doctorales auxquelles est affilié le site.

M. SIMONEAU indique qu'il y aura dix écoles doctorales régionales et une école doctorale interrégionale, correspondant à l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne-Pays de la Loire (IMT Atlantique), située à Nantes.

La direction collégiale du Collège doctoral sera assurée par un EC de chaque site, Mme GESLIN acceptant de poursuivre cette mission pour le site d'Angers.

Le site de Nantes sera co-accrédité sur les 11 écoles doctorales régionales et interrégionales. Le site d'Angers sera co-accrédité sur les 10 écoles doctorales régionales et le site du Mans sera co-accrédité sur 9 écoles doctorales régionales, n'ayant pas de coaccréditation sur l'école doctorale Biologie et Santé.

M. SIMONEAU expose ensuite les compétences respectives du Collège doctoral, des Pôles doctoraux et des écoles doctorales, les directions proposées pour chaque école doctorale ainsi que l'organisation et les moyens de fonctionnement du Collège doctoral (cf. diaporama de séance).

Ce fonctionnement est identique à celui mis en place dans le cadre de l'UBL et permet à l'ensemble des établissements de participer au fonctionnement du Collège doctoral via une convention de reversement à hauteur de 200 euros par doctorant.

Les trois universités sont d'accord sur cette proposition de financement, qui sera soumise à la validation des autres établissements.

M. LAGARCE fait remarquer que la synchronisation entre les différents établissements sera à améliorer grâce à l'automatisation des procédures. Il demande si des cours en anglais seront dispensés dans les écoles doctorales, notamment en direction des doctorants internationaux.

M. SIMONEAU répond que les formations dispensées dépendront de chaque école doctorale. Les formations transversales relèvent du Collège doctoral et sont mises en œuvre par les pôles doctoraux alors que les formations thématiques sont de la responsabilité des écoles doctorales. Il appartiendra à chaque école doctorale de décider de la mise en œuvre de formations en anglais ou pas. Une recommandation pour des formations en anglais, s'agissant des compétences transversales, sera transmise aux gestionnaires des pôles doctoraux.

Mme ROUEZ ajoute que la réunion de rentrée des doctorants est proposée en français mais qu'une seconde réunion est proposée en anglais à destination des doctorants étrangers afin de les informer sur le suivi administratif de leur cursus.

M. MANN considère qu'une stabilité de l'organisation des écoles doctorales serait bienvenue.

M. SIMONEAU indique que l'organisation des écoles doctorales pour le nouveau contrat quinquennal sera similaire de celle existante sous le Pôle de Recherche en Enseignement Supérieur de l'Université Nantes Angers Le Mans (PRES LUNAM). Il ajoute que les périmètres thématiques en SHS ont été améliorés.

M. MANN explique qu'il était très difficile pour les enseignants-chercheurs d'obtenir la rémunération de leurs interventions en formation auprès de l'UBL, et demande quelles seront les conditions de rémunération avec la nouvelle organisation.

M. SIMONEAU lui répond qu'il pourrait être envisagé que l'ensemble des moyens de chaque école doctorale soit distribués aux établissements pour qu'ils puissent financer les formateurs, ce qui nécessitera la mise en place d'un budget prévisionnel. Certaines écoles doctorales souhaiteraient néanmoins maintenir une gestion centralisée de leurs fonds. Une décision interviendra peut-être lors de l'évaluation sur site de l'HCERES en 2021.

Mme ROUEZ précise qu'un fonctionnement uniforme et durable sur l'ensemble du périmètre régional sera nécessaire, afin que les besoins en personnels des services administratifs gestionnaires puissent être évalués et adaptés.

M. SIMONEAU ajoute que les bonnes relations entretenues avec l'Université de Nantes et Le Mans Université pour l'adoption du budget du Collège doctoral sont encourageantes pour un fonctionnement commun futur.

En réponse à l'interrogation de M. MANN, il ajoute que les Habilitations à Diriger les Recherches (HDR) seront effectivement gérées par les écoles doctorales, puis seront approuvées en Conseil académique.

M. SIMONEAU précise que l'organisation et le fonctionnement des nouvelles écoles doctorales seront applicables pour l'année universitaire 2021-2022.

### 3.2 Renouvellement des contrats doctoraux 2ème et 3ème année

Mme ROUEZ indique que cette approbation annuelle est une obligation liée aux financements des contrats doctoraux.

M. SIMONEAU met à l'approbation de la Commission de la Recherche le renouvellement des contrats doctoraux 2ème et 3ème années.

Le renouvellement des contrats doctoraux 2ème et 3ème années est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 27 voix pour et 2 abstentions, un membre connecté n'ayant pas pris part au vote.

### 3.3 Convention de mixité UA INSERM

M. SIMONEAU expose la structuration actuelle du Pôle Santé, ainsi que les Unités Mixtes de Recherche (UMR) sous tutelle de l'INSERM (cf. diaporama de séance). Il précise que la SFR ICAT est la plus ancienne SFR de l'Université d'Angers.

M. SIMONEAU détaille les moyens en personnels permanents du pôle santé au 1<sup>er</sup> janvier 2019 (cf. diaporama de séance).

M. SIMONEAU expose les objectifs de la convention de site INSERM / UA, conclue du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2021 (cf. diaporama de séance).

Il explique qu'en raison d'évolutions de la réglementation, la rédaction de cette convention a nécessité de nombreuses modifications concernant le mandat unique de gestion. De nombreuses négociations ont également été nécessaires sur les UMR multisites et la rédaction des annexes a été très longue, ce qui explique qu'elle ne soit proposée que maintenant à l'approbation de la Commission de la recherche.

M. SIMONEAU poursuit en exposant les principes de fonctionnement des UMR (cf. diaporama de séance).

Il précise qu'il n'existe pas de convention de site analogue avec le CNRS, mais qu'un dialogue annuel de gestion est mis en place.

Mme VAUDEL rappelle que l'implication d'un chercheur CNRS dans un projet de recherche nécessite la conclusion d'une convention.

Mme ROUEZ précise qu'une convention est conclue lors de la création de chaque UMR, fixant les principes généraux de fonctionnement, mais qu'une convention cadre n'a effectivement pas été mise en place avec le CNRS.

M. SIMONEAU met à l'approbation de la Commission de la Recherche la convention de mixité UA INSERM.

La convention de mixité UA INSERM est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 26 voix pour et 2 abstentions, un membre présent ayant quitté la séance et un membre n'ayant pas pris part au vote.

Mme ROUEZ précise que cette convention sera également approuvée en Conseil d'administration puis signée par le Président de l'Université d'Angers d'ici à la fin de l'année 2020.

M. SIMONEAU informe les membres de la Commission de la recherche de la tenue d'une Commission de la recherche supplémentaire le 09 novembre 2020 avec pour ordre du jour principal le vote des Primes d'Encadrement Doctoral et de Recherche (PEDR) 2020 avant leur approbation en Conseil académique restreint.

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30

Le Président  
de l'Université d'Angers

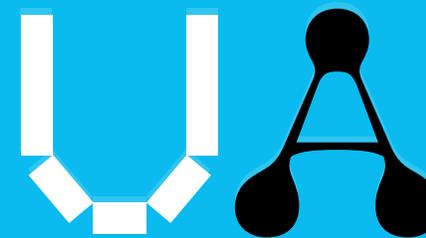
*Christian ROBLÉDO*

#### **4. ANNEXE : diaporama de la séance du 12 octobre 2020**

# Commission recherche du 12 octobre 2020



université  
angers



# Ordre du jour

## **1 - Informations**

## **2 – Affaires générales et statutaires**

Avis sur un.e représentant.e de l'UA au comité éditorial des PUR - vote

## **3 - Prospective et moyens**

HCERES – Formation doctorale et projet de CDU

Renouvellement des contrats doctoraux 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année - vote

Convention de Mixité UA-INSERM - vote

## **4 - Questions diverses**

# Informations générales

- Retour ANR 2020
- AAP région – Démonstrateur
- Agenda

# ANR 2020 – Résultats

Phase 1 - 72 projets soumis  
Phase 2 - 23 projets + 3 PRCI  
**=> Financés : 6 + 1 PRCI**  
1 PRCI + LC en attente

▶ **13 JCJC**

⇒ Phase II : 2

**⇒ Financés : 2**

▶ **55 PRC (23 en coordination et 32 en partenariat)**

⇒ Phase II : 21 (9 en coordination et 12 en partenariat)

**⇒ Financés : 4 (2 Coor. et 2 Part.)**

# ANR 2020 – Résultats

Phase 1 - 72 projets soumis

Phase 2 - 23 projets + 3 PRCI

=> **Financés : 6 + 1 PRCI ( 1 PRCI en attente)**

▼ **1 PRCE** (1 en coordination)

=> Phase II : 0

=> **Financés : 0**

▼ **3 PRCI** (3 en coordination)

=> Directement en Phase II

=> **Financés : 1 (Allemagne)**

=> **En attente de résultats : 1**

Gestion  
financière

12 CNRS => 6 => 4

10 INRA => 5 => 1

1 INSERM => 1 => 1

49 UA => 14 (+ 3 PRCI) => **1 PRCI**

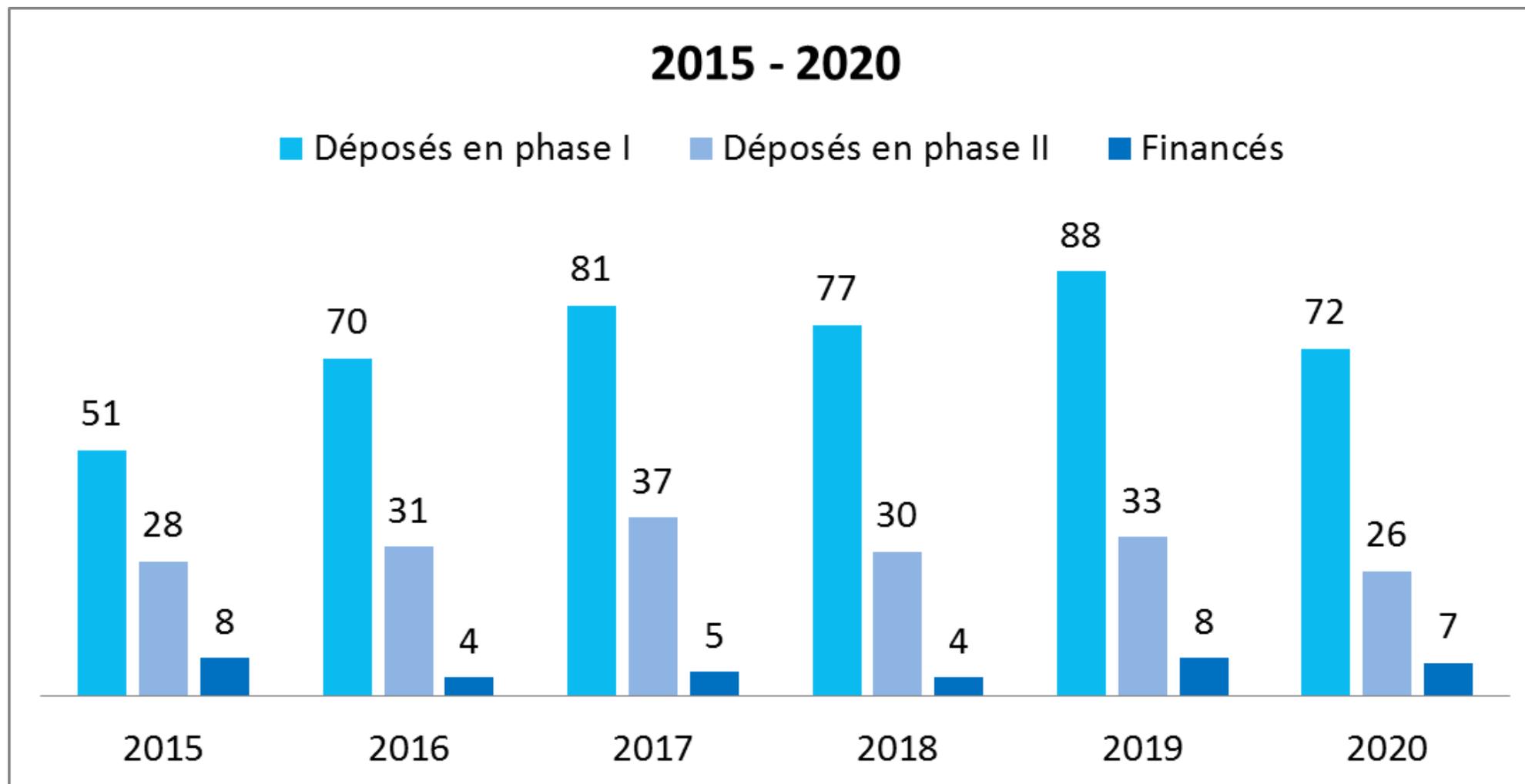
# ANR 2020 : Résultats

Type d'ANR	Laboratoire	Responsable Scientifique	Coordinateur / Partenaire
JCJC	MOLTECH-Anjou	CABANETOS Clément	C
	MOLTECH-Anjou	GAUTIER Christelle	C
PRC	IRHS	AUBOURG Sébastien	C
	CRCINA	MARION Estelle	P
	MOLTECH-Anjou	AVARVARI Narcis	C
	MOLTECH-Anjou	BLANCHARD Philippe	P
PRCI	MITOVASC	BARIS Olivier	C

En attente :

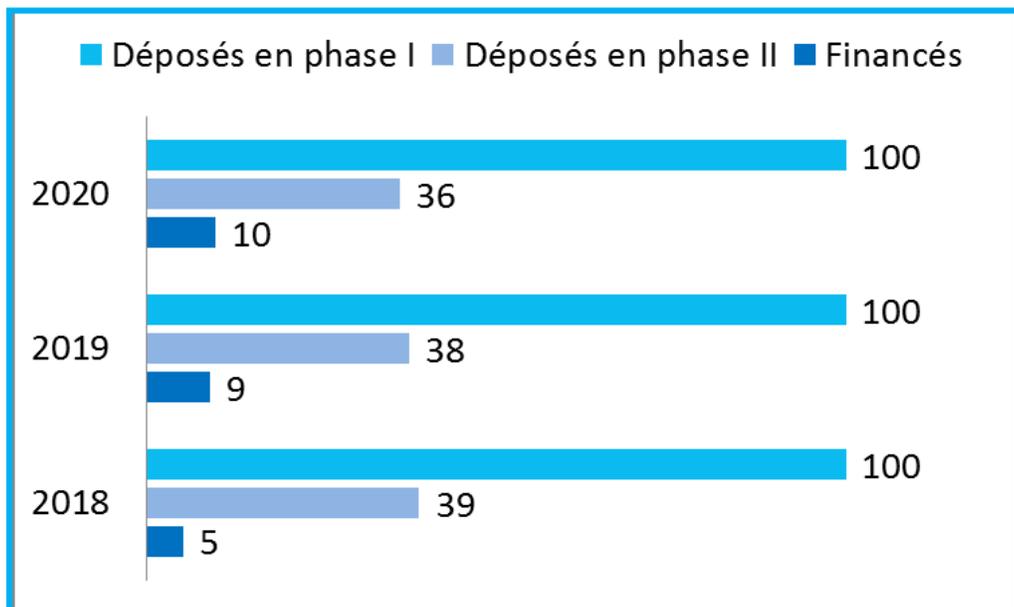
- PRCI : LEMAIRE Laurent (MINT) avec le Brésil

# ANR 2015 – 2020 (PRCI inclus)

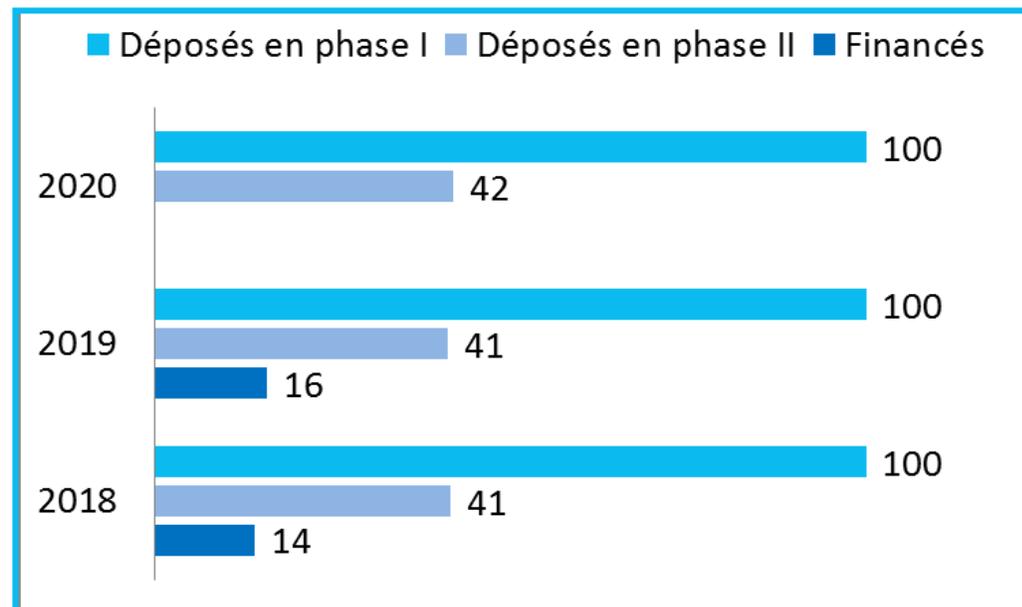


# ANR 2015 – 2020 : Evolution en %

## Université d'Angers



## Au National



# ANR 2021

- 50 axes de recherche (CES) dont 13 transverses
- 4 instruments : PRC, PRCE, JCJC, PRCI
- Pré-proposition = 4 pages | proposition détaillée = 20 pages
- 1 coordination 2020 , pas de coordination en 2021 (pour les JCJC pas de coor. avant la fin du projet)
- Priorités stratégiques : Intelligence artificielle | Sciences humaines et sociales | Technologies quantiques | Production de Bio-médicament | Autisme au sein des troubles du neurodéveloppement | Recherche translationnelle sur les maladies rares | Coopérations au sein de projets de recherche franco-allemand | Covid-19
- 3 candidatures max (1 coordination max) sauf certains AAP spécifiques

# ANR 2021

## PRCI

Pays concernés par les accords bilatéraux internationaux seraient

En Europe : **l'Allemagne, l'Autriche, le Luxembourg, la Suisse.**

International : **le Brésil, le Canada - Québec, Hong Kong, la Russie, Singapour, Taiwan, Etats-Unis**

*La participation d'entreprise(s) française(s) ou étrangère(s) dans un PRCI est possible dans le cadre de certains accords bilatéraux mais pas de tous (cf. Guide de l'AAPG 2020).*

## Calendrier

Ouverture Phase 1 :	<b>fin octobre</b>
Clôture Phase 1 :	<b>1/12/2020</b>
Ouverture Phase 2 :	<b>mi-mars 2021</b>
Clôture Phase 2 :	<b>fin avril</b>
Droit de réponse aux experts :	<b>juin</b>
Résultats - PRC / PRCE / JCJC :	<b>fin juillet</b>

# Démonstrateur de recherche académique

Nouvel AAP de la Région  
ouvert en continu

[https://www.paysdelaloire.fr/les-aides/demonstrateur-de-recherche-academique?sous\\_thematique=193](https://www.paysdelaloire.fr/les-aides/demonstrateur-de-recherche-academique?sous_thematique=193)

# Objectif

## OBJECTIF

- Soutenir l'investissement d'équipements
- destinés à apporter la preuve d'un potentiel d'industrialisation d'une solution (issuée d'une technologie de rupture)
- dans une filière stratégique de l'économie ligérienne
- à partir de résultats de travaux de recherche académiques dont le concept a été préalablement validé en laboratoire

Les Technocampus régionaux pourront être mis à contribution pour accueillir la construction de ces démonstrateurs et compléter les infrastructures existantes

# Bénéficiaires

Bénéficiaires

- Etablissements ESR
- Organismes de recherche

Porteur

- Acteur académique de la recherche implanté en PdL
- Consortium scientifique dans lequel le coordinateur est implanté en PdL avec un ou plusieurs partenaire(s) académique(s) non ligérien(s) (exclus de l'assiette éligible au soutien régional)

# Principaux critères d'éligibilité

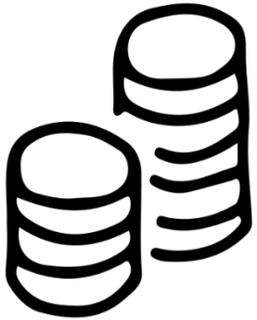
## Le projet :

- doit porter sur une **technologie de rupture** ou sur un agrégat de briques technologiques donnant lieu à un démonstrateur en rupture avec les technologies existantes
- doit être **issu des travaux de la recherche publique**
- présente **un potentiel de valorisation économique** pouvant positionner la région sur des technologies clefs visibles à l'échelle nationale voire internationale et lui conférer un impact significatif en termes de compétitivité et/ou d'emploi au plan national voire international

# Principaux critères d'éligibilité

- Principe scientifique validé **par un prototype en laboratoire**
- correspondre à un **domaine économique stratégique de la Région**
- **financement inexistant via la création de start up**
- Le soutien de la Région prend la forme d'un **concours financier** couvrant une partie des coûts de conception, développement, construction et utilisation d'équipement dans le cadre d'une stratégie de valorisation explicitée

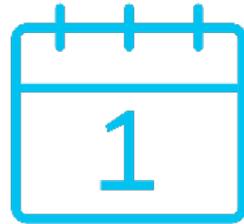
# Principaux critères d'éligibilité



2 M€ d'euros pour financer les coûts des démonstrateurs académiques de recherche validés par une stratégie de valorisation

- Conception
- Développement,
- **Construction**
- Equipements

# Agenda



- Retour sur la **fête de la science** | 10 et 11 octobre
  - **Nuit des chercheurs** | 27 novembre 2020
  - **Open Access Week** | du 19 au 25 octobre
- Défi « HALéop, je dépose! »

 **OPEN ACCESS WEEK 2020**  
**Défi «HALéop, je dépose !»**

*du 19 au 25 octobre*  
*je dépose mes documents en texte intégral sur HAL | UA*

**OBJECTIF :**  
**8500 documents sur HAL | UA**

**Prix aux meilleurs déposants**  
*Participation aux frais d'inscription à des colloques*  
**1er prix : 1 200 €**  
**2ème prix : 800 €**  
**3ème prix : 500 €**

**+** *Règlement complet en cliquant ici*

OPEN ACCESS WEEK

# The Conversation

166687  
vues



16  
articles



par  
15  
auteurs

19  
commentaires



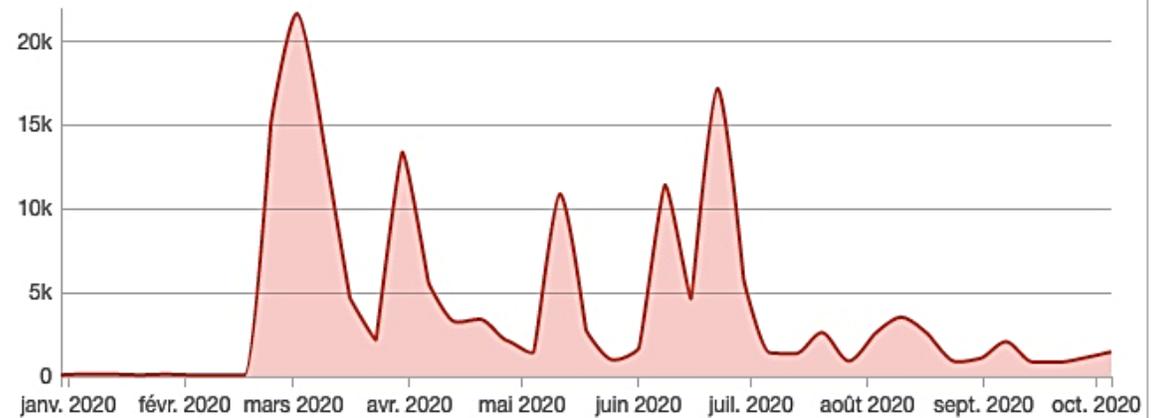
## PORTÉE TOTALE



France	78%	États-Unis	3%
Belgique	3%	Maroc	3%
Indonésie	2%	Canada	1%
Suisse	1%	Tunisie	1%
Espagne	1%	Allemagne	1%

## VUES PAR JOUR

Linéaire



## Articles publiés



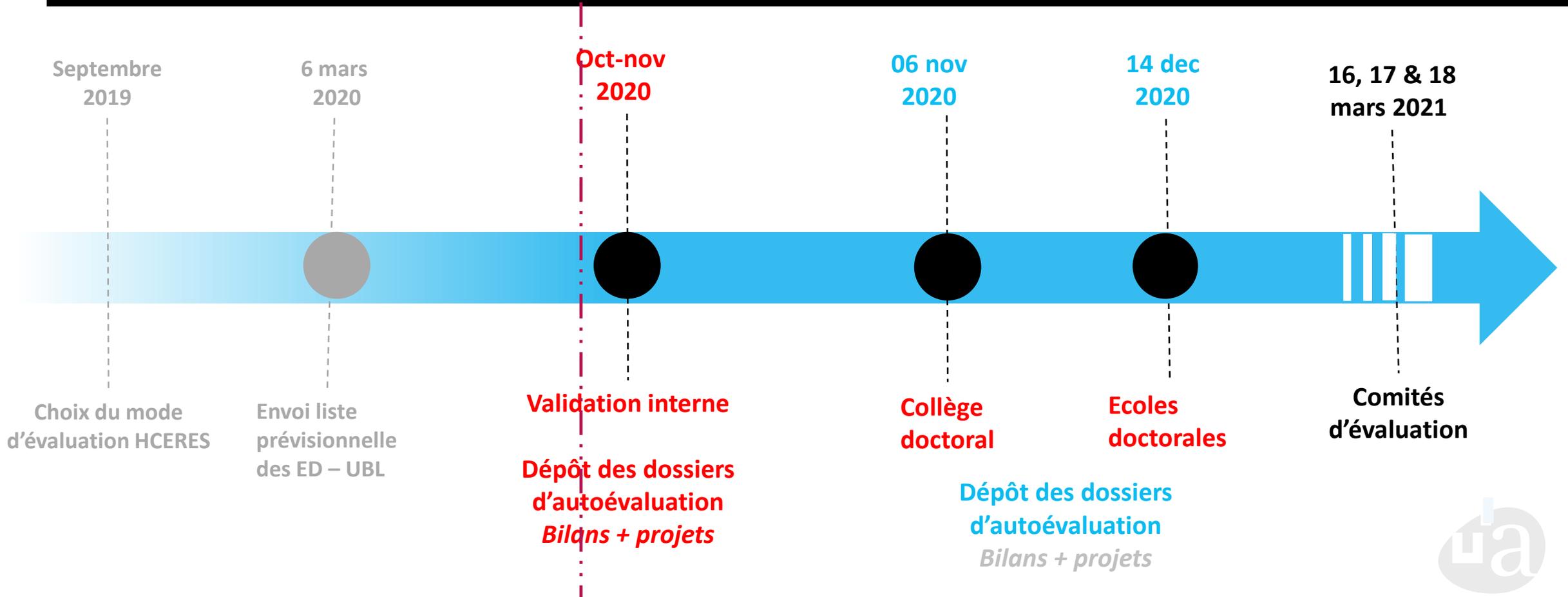
Less  More

# Représentant.e au comité éditorial des PUR

- Avis sur un.e représentant.e au comité éditorial des PUR
- Candidature de Florence ALIBERT (MCF – TEMOS)
- Candidature proposée par la SFR Confluences

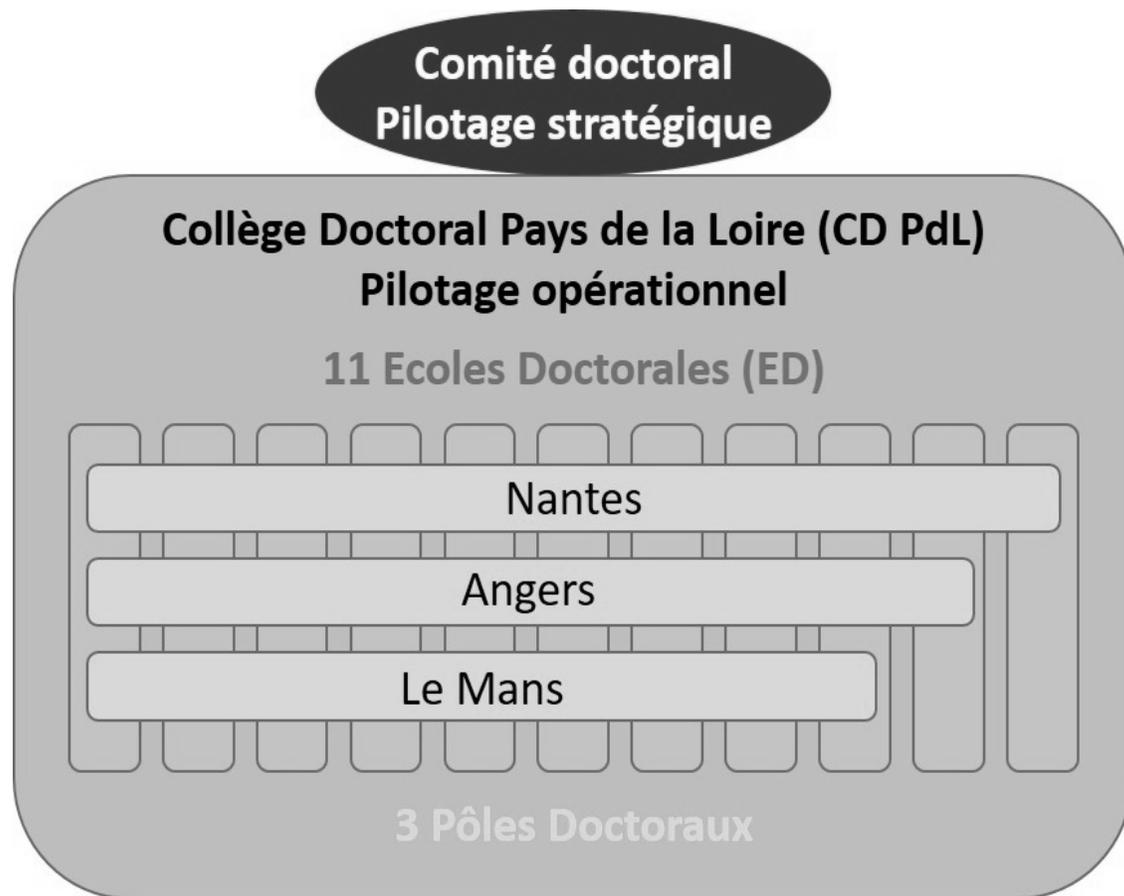
Pour vote

# Calendrier HCERES Formations Doctorales



# Projet du Collège Doctoral Pays de la Loire :

## Positionnement institutionnel du Collège Doctoral Pays de la Loire



- **Direction** : 3 directeurs ou directrices des 3 pôles doctoraux de Nantes, Angers et Le Mans
- **Organisation** : Le CD PdL fédère les :
  - 10 écoles doctorales régionales
  - 1 école doctorale interrégionale (SPIN)
- **Visibilité** : Un collège doctoral unique organisé sur 3 sites au sein de pôle en proximité
- **Taille** : 2579 doctorants dont 1664 en 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année dans 9 établissements

### Compétences du CD PdL

- Mise en place des **procédures communes**
- Calcul et répartition du **budget formation doctorale**
- Rédaction des **textes réglementaires** (charte, règlement intérieurs,...)
- Création, mise en œuvre et évaluation de **parcours coordonnés** de formations transversales
- Organisation d'**événements** à l'échelle régionale: MT180, Doctoriales
- Maintenance et évolutions de **l'outil de suivi et de gestion unique**
- **Suivi de la poursuite de carrière** des docteurs
- Promotion des compétences des docteurs

## Collège Doctoral Pays de la Loire (CD PdL)

### Pilotage opérationnel

### 11 Ecoles Doctorales (ED)

Nantes

Angers

Le Mans

### 3 Pôles Doctoraux

### Compétences des ED

- Mise en œuvre de formations disciplinaires
- Recrutement des doctorants contractuels
- Suivi des doctorants avec les CSI
- Vérifier les conditions scientifiques, matérielles et financières
- Organisation des échanges scientifiques et intellectuels des doctorants
- Suivi et médiation en cas de conflits entre doctorants et directeurs de thèse

### Compétences des Pôles Doctoraux

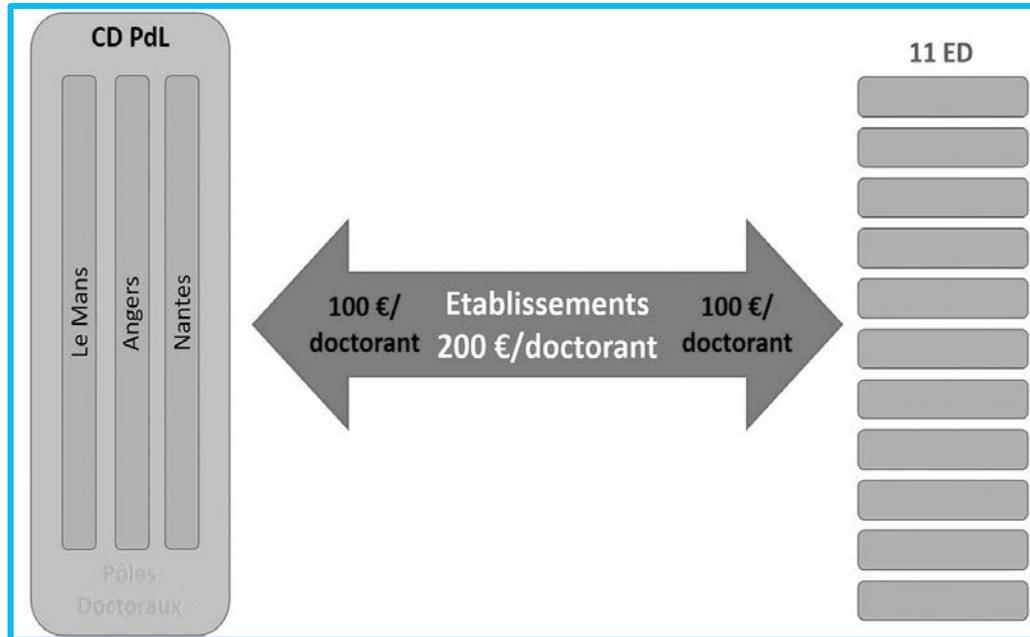
- Mise en œuvre des formations transversales en coordination avec le CDL
- Evaluation des formations et évolution de l'offre en coordination avec le CDL
- Soutien administratif des EDs
- Mise en œuvre d'actions visant à améliorer la qualité de l'encadrement des doctorants
- Organisation d'événements sur site (finale locale MT180, forum, cérémonie remise diplômes,...)

# RAPPEL

ED	Ets co-accrédités	Direction proposée	Dir Adj UA	Dir Adj LMU	Dir Adj UN	Dir Adj autres ets
STT	UA-UN-LMU-AO-ENSA	D. BOISSON (UA)		M.TSAYEM	A. VION	
VAME	UA-UN-LMU-AO-ONIRIS	H. HOWA (UA)		B. SCHOEFS	<del> </del>	L. Beudet (AO), H. Prevost (ONIRIS)
3M	UA-UN-LMU-IMT-U G. Eiffel	L. FONTAINE (LMU)	P. FRERE	<del> </del>	D. DUBREUIL	
SPI	ECN-UA-UN-LMU-ONIRIS-U G. Eiffel-ENSA	A. LOUKILI (ECN)	A. CHARKI	J.H. THOMAS	S. LE CORRE	
Math-STIC	UN-UA-LMU-ECN-U G. Eiffel	Y. Aoustin (UN)	N DUTERTRE	L. DENIS	<del> </del>	
BS	UN-UA-ONIRIS	X. PRIEUR (UN)	C FASSOT	<del> </del>	<del> </del>	
ALL	UN-UA-LMU	P LOJKINE (LMU)	C AUROY	<del> </del>	W. WÖGERBAUER	
ELICC	UN-UA-LMU	C. CORNU (UN)	J. BESNARD	A. BRETEGNIER	<del> </del>	
EDGE	UN-UA-LMU-AO	F. C. WOLFF (UN)	S BLONDEL	C. GONZALEZ	<del> </del>	
DSP	UN-UA-LMU	M. LE ROUX (UN)	J HAUTBERT	S. ROBERT – CUENDET	<del> </del>	
SPIN	IMT-ENSTA	NC	<del> </del>	<del> </del>		

# Organisation et fonctionnement du Collège Doctoral Pays de la Loire

- **Conseil** : 11 directeurs d'ED, 3 directeurs de pôle et 1 responsable administratif
- **Organisation** du collège définie dans une convention de coordination et d'un règlement intérieur
- Coordination des élections des doctorants et des nominations de directions d'ED



- **Base de calcul** : effectifs des doctorants en 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année
- **Budget des ED** : utilisation des fonds au profit des doctorants (formations disciplinaires...)
- **Budget du CD** :
  - Offre de formation transversale sur les 3 sites
  - Environnement numérique : AMETHIS, sites internet
  - Fonctionnement : observatoire, élections, présence dans les réseaux nationaux, outils de communication

# Contrats doctoraux

- Renouvellement des contrats doctoraux des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année
- *Lien vers tableau*

Pour vote

# Convention de mixité INSERM

Présentation CR du 12 octobre 2020

**26** unités de  
recherche (dont 13 unités  
mixtes de recherche)

**MATÉRIAUX**

**850** enseignants-  
chercheurs et chercheurs

**65** familles  
de brevets actives

**SANTÉ**

**VÉGÉTAL &  
ENVIRONNEMENT**

**11** écoles  
doctorales

**MATH-STIC\***

**LL-SHS\***

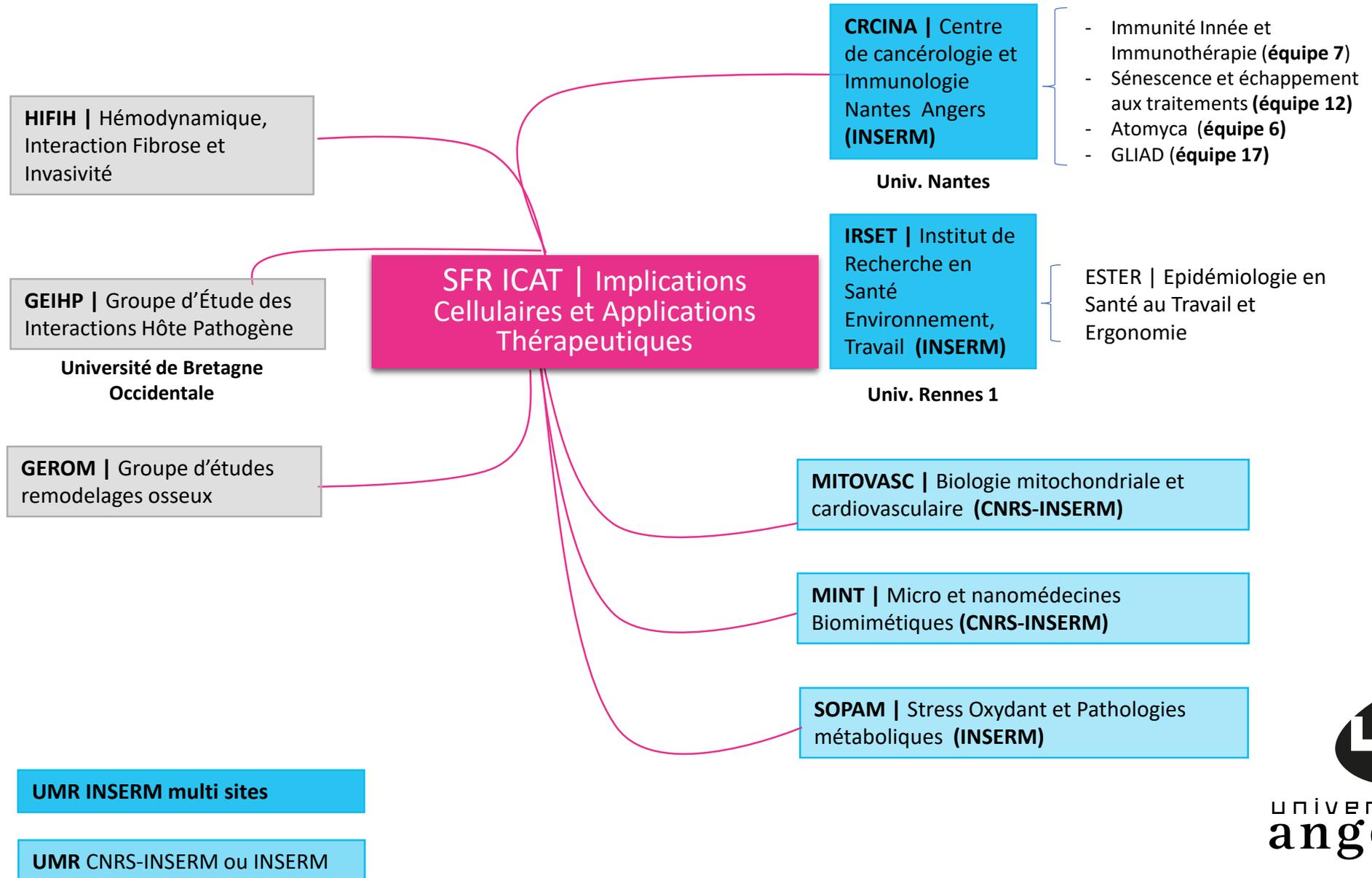
**5** structures fédératives  
de recherche (SFR)

**6** créations  
d'entreprises issues des  
résultats des laboratoires

**520** doctorants

Université d'Angers (90 thèses soutenues par an)

# Pôle Santé : Structuration actuelle



# Pôle santé

## Moyens personnels permanents



Au 01/01/2019

**842** chercheurs et enseignants-chercheurs à l'UA

**54** chercheurs EPST

### Potentiel recherche des unités de recherche en santé

- **12 DR et 8 CR Inserm / CNRS**
- **84 enseignants chercheurs praticiens hospitaliers**
  - 24 MCU-PH et 60 PU-PH
- **44 enseignants-chercheurs à l'UA**
  - 16 PR UA et 19 MCF UA
- **46 ITA / Biatss**

# Convention de site INSERM / UA



Contrat  
quinquennal  
2017 -2021

## Objet de la convention

- Poursuivre le développement scientifique des unités mixtes Inserm / UA (et CNRS)
  - Assurer une production scientifique de haut niveau
  - Assurer la continuité entre recherche biologique et biomédicale cognitive et recherche médicale, clinique et en santé publique
  - Contribuer à la qualité de formation des étudiants
  - Mutualisation des moyens (soutien, infrastructures, personnels, plateformes... )
  - Développer les activités de transfert de technologie et de valorisation
- Coordination de la collaboration par un comité de coordination (1 fois/an) avec 4 représentants de chaque organisme : orientation stratégique, moyens alloués
- Durée 5 ans du 01/01/2017 – 31/12/2021



université  
angers

# Convention de site INSERM / UA



Contrat  
quinquennal  
2017 -2021

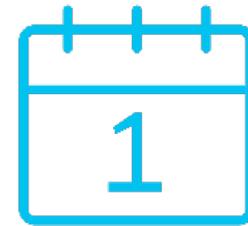
## Principes de fonctionnement des UMR

- Création / renouvellement des unités | direction | règlements intérieurs | conseil de laboratoire
- Nature et moyens alloués : dotation et gestion | équipements
- Personnels : instances statutaires | mouvements de personnels | discipline et bonne pratiques | médecine de prévention | formation continue | restauration, accès aux locaux et parkings | déplacements
- Prévention des risques – santé et sécurité au travail : obligations des parties et du DU registres | déclaration d'accidents | CHSCT
- Activités contractuelles : désignation du mandataire unique | activités contractuelles & prélèvement sur ressources externes | gestion des ERC | achats
- Propriété des résultats | désignation du mandataire de valorisation | répartition PI
- Protection du potentiel scientifique et sécurité des systèmes
- Confidentialité, communication | règles de publication | opération de communication CSTI | moyens documentaires | cahiers de laboratoire | Démarche qualité

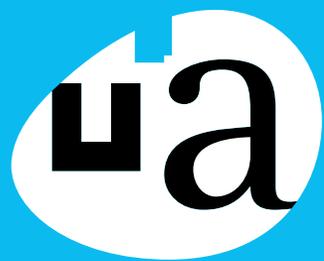
Pour vote

# Calendrier prévisionnel des CR

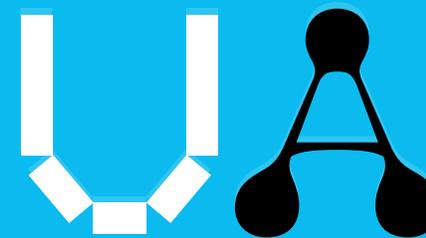
- Lundi 9 novembre (14h15)
- Mardi 17 novembre (14h30)
- Mercredi 9 décembre (9h30)



# Commission recherche du 12 octobre 2020



université  
angers



# Ordre du jour

## **1 - Informations**

## **2 – Affaires générales et statutaires**

Avis sur un.e représentant.e de l'UA au comité éditorial des PUR - vote

## **3 - Prospective et moyens**

HCERES – Formation doctorale et projet de CDU

Renouvellement des contrats doctoraux 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année - vote

Convention de Mixité UA-INSERM - vote

## **4 - Questions diverses**

# Informations générales

- Retour ANR 2020
- AAP région – Démonstrateur
- Agenda

# ANR 2020 – Résultats

Phase 1 - 72 projets soumis  
Phase 2 - 23 projets + 3 PRCI  
**=> Financés : 6 + 1 PRCI**  
1 PRCI + LC en attente

▶ **13 JCJC**

⇒ Phase II : 2

**⇒ Financés : 2**

▶ **55 PRC (23 en coordination et 32 en partenariat)**

⇒ Phase II : 21 (9 en coordination et 12 en partenariat)

**⇒ Financés : 4 (2 Coor. et 2 Part.)**

# ANR 2020 – Résultats

Phase 1 - 72 projets soumis

Phase 2 - 23 projets + 3 PRCI

=> **Financés : 6 + 1 PRCI ( 1 PRCI en attente)**

▼ **1 PRCE** (1 en coordination)

=> Phase II : 0

=> **Financés : 0**

▼ **3 PRCI** (3 en coordination)

=> Directement en Phase II

=> **Financés : 1 (Allemagne)**

=> **En attente de résultats : 1**

Gestion  
financière

12 CNRS => 6 => 4

10 INRA => 5 => 1

1 INSERM => 1 => 1

49 UA => 14 (+ 3 PRCI) => **1 PRCI**

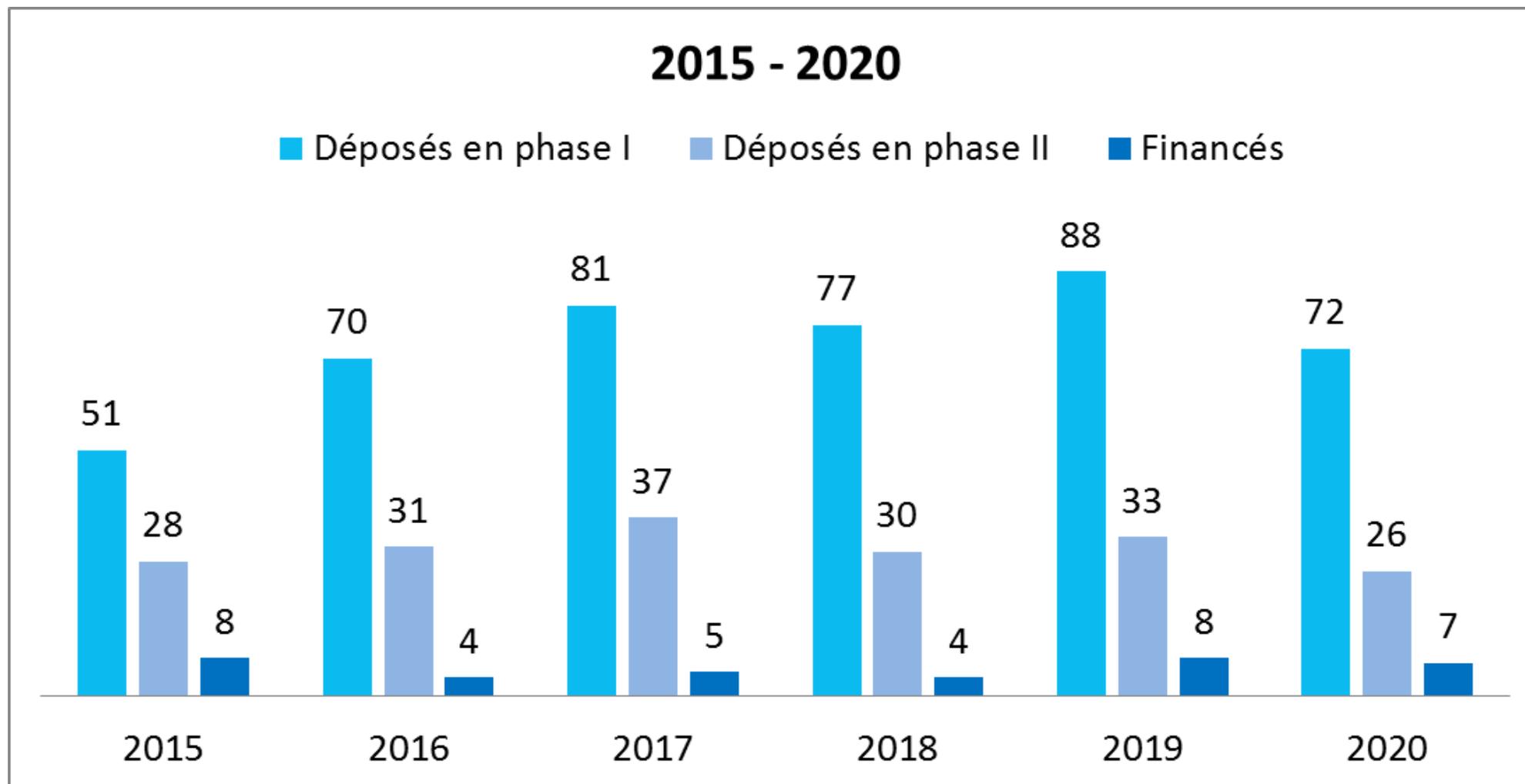
# ANR 2020 : Résultats

Type d'ANR	Laboratoire	Responsable Scientifique	Coordinateur / Partenaire
JCJC	MOLTECH-Anjou	CABANETOS Clément	C
	MOLTECH-Anjou	GAUTIER Christelle	C
PRC	IRHS	AUBOURG Sébastien	C
	CRCINA	MARION Estelle	P
	MOLTECH-Anjou	AVARVARI Narcis	C
	MOLTECH-Anjou	BLANCHARD Philippe	P
PRCI	MITOVASC	BARIS Olivier	C

En attente :

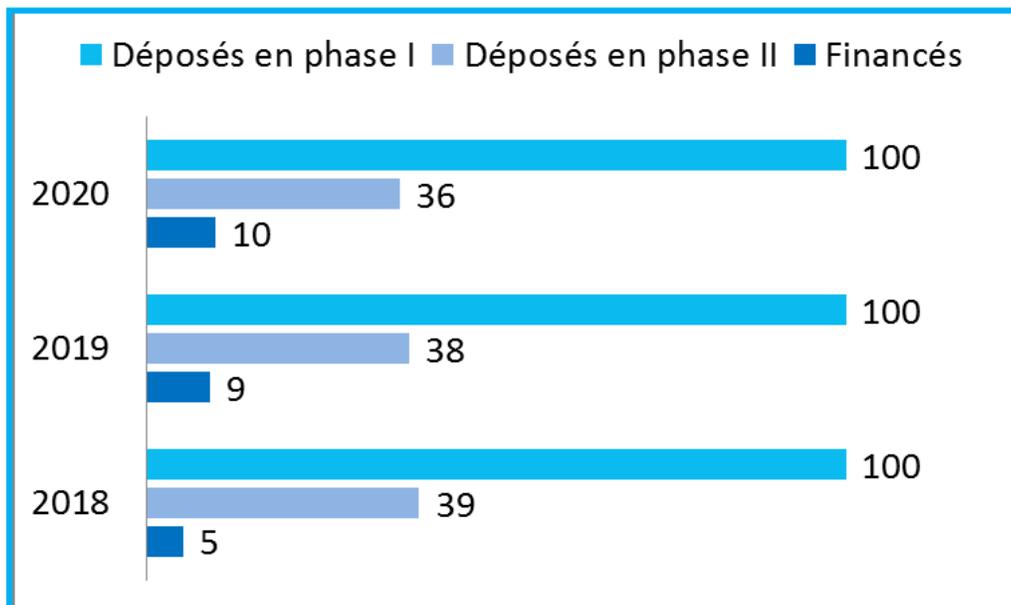
- PRCI : LEMAIRE Laurent (MINT) avec le Brésil

# ANR 2015 – 2020 (PRCI inclus)

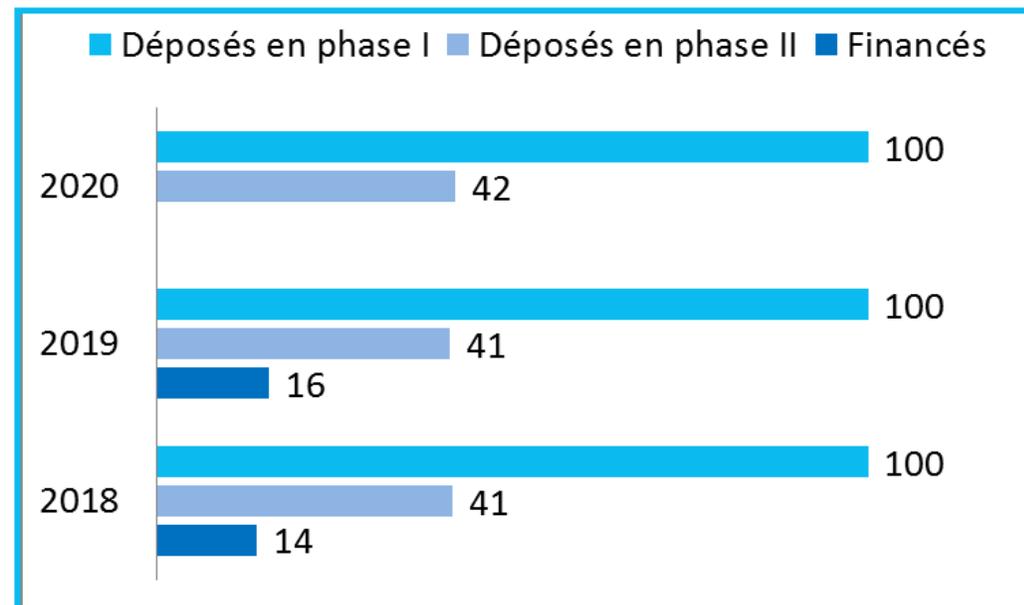


# ANR 2015 – 2020 : Evolution en %

## Université d'Angers



## Au National



# ANR 2021

- 50 axes de recherche (CES) dont 13 transverses
- 4 instruments : PRC, PRCE, JCJC, PRCI
- Pré-proposition = 4 pages | proposition détaillée = 20 pages
- 1 coordination 2020 , pas de coordination en 2021 (pour les JCJC pas de coor. avant la fin du projet)
- Priorités stratégiques : Intelligence artificielle | Sciences humaines et sociales | Technologies quantiques | Production de Bio-médicament | Autisme au sein des troubles du neurodéveloppement | Recherche translationnelle sur les maladies rares | Coopérations au sein de projets de recherche franco-allemand | Covid-19
- 3 candidatures max (1 coordination max) sauf certains AAP spécifiques

# ANR 2021

## PRCI

Pays concernés par les accords bilatéraux internationaux seraient

En Europe : **l'Allemagne, l'Autriche, le Luxembourg, la Suisse.**

International : **le Brésil, le Canada - Québec, Hong Kong, la Russie, Singapour, Taiwan, Etats-Unis**

*La participation d'entreprise(s) française(s) ou étrangère(s) dans un PRCI est possible dans le cadre de certains accords bilatéraux mais pas de tous (cf. Guide de l'AAPG 2020).*

## Calendrier

· Ouverture Phase 1 :	<b>fin octobre</b>
· Clôture Phase 1 :	<b>1/12/2020</b>
· Ouverture Phase 2 :	<b>mi-mars 2021</b>
· Clôture Phase 2 :	<b>fin avril</b>
· Droit de réponse aux experts :	<b>juin</b>
· Résultats - PRC / PRCE / JCJC :	<b>fin juillet</b>

# Démonstrateur de recherche académique

Nouvel AAP de la Région  
ouvert en continu

[https://www.paysdelaloire.fr/les-aides/demonstrateur-de-recherche-academique?sous\\_thematique=193](https://www.paysdelaloire.fr/les-aides/demonstrateur-de-recherche-academique?sous_thematique=193)

# Objectif

## OBJECTIF

- Soutenir l'investissement d'équipements
- destinés à apporter la preuve d'un potentiel d'industrialisation d'une solution (issuée d'une technologie de rupture)
- dans une filière stratégique de l'économie ligérienne
- à partir de résultats de travaux de recherche académiques dont le concept a été préalablement validé en laboratoire

Les Technocampus régionaux pourront être mis à contribution pour accueillir la construction de ces démonstrateurs et compléter les infrastructures existantes

# Bénéficiaires

Bénéficiaires

- Etablissements ESR
- Organismes de recherche

Porteur

- Acteur académique de la recherche implanté en PdL
- Consortium scientifique dans lequel le coordinateur est implanté en PdL avec un ou plusieurs partenaire(s) académique(s) non ligérien(s) (exclus de l'assiette éligible au soutien régional)

# Principaux critères d'éligibilité

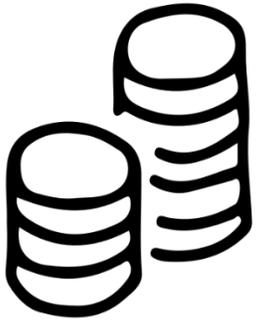
## Le projet :

- doit porter sur une **technologie de rupture** ou sur un agrégat de briques technologiques donnant lieu à un démonstrateur en rupture avec les technologies existantes
- doit être **issu des travaux de la recherche publique**
- présente **un potentiel de valorisation économique** pouvant positionner la région sur des technologies clefs visibles à l'échelle nationale voire internationale et lui conférer un impact significatif en termes de compétitivité et/ou d'emploi au plan national voire international

# Principaux critères d'éligibilité

- Principe scientifique validé **par un prototype en laboratoire**
- correspondre à un **domaine économique stratégique de la Région**
- **financement inexistant via la création de start up**
- Le soutien de la Région prend la forme d'un **concours financier** couvrant une partie des coûts de conception, développement, construction et utilisation d'équipement dans le cadre d'une stratégie de valorisation explicitée

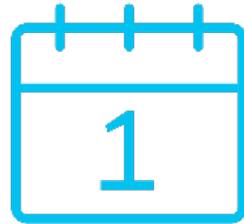
# Principaux critères d'éligibilité



2 M€ d'euros pour financer les coûts des démonstrateurs académiques de recherche validés par une stratégie de valorisation

- Conception
- Développement,
- **Construction**
- Equipements

# Agenda



- Retour sur la **fête de la science** | 10 et 11 octobre
  - **Nuit des chercheurs** | 27 novembre 2020
  - **Open Access Week** | du 19 au 25 octobre
- Défi « HALéop, je dépose! »

 **OPEN ACCESS WEEK 2020**  
**Défi «HALéop, je dépose !»**

*du 19 au 25 octobre*  
*je dépose mes documents en texte intégral sur HAL | UA*

**OBJECTIF :**  
**8500 documents sur HAL | UA**

**Prix aux meilleurs déposants**  
*Participation aux frais d'inscription à des colloques*  
**1er prix : 1 200 €**  
**2ème prix : 800 €**  
**3ème prix : 500 €**

**+** *Règlement complet en cliquant ici*

OPEN ACCESS WEEK

# The Conversation

166687  
vues



16  
articles



par  
15  
auteurs

19  
commentaires



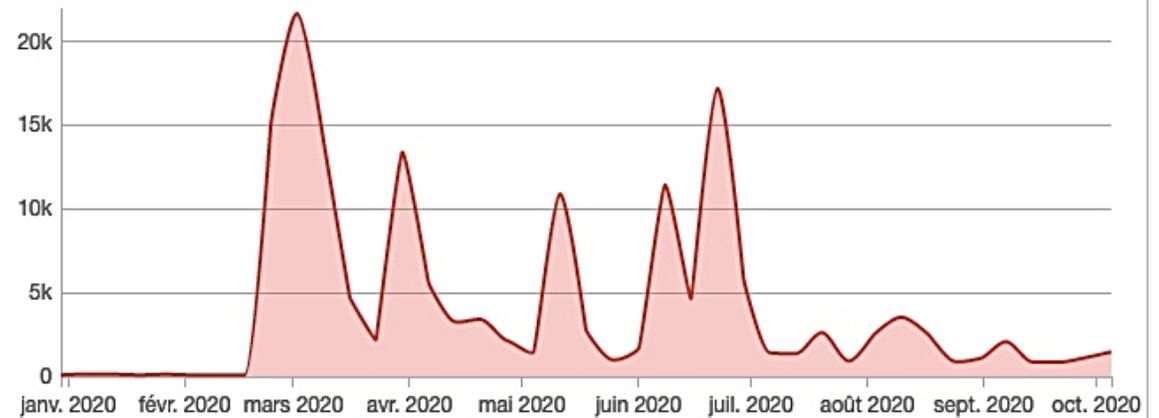
## PORTÉE TOTALE



France	78%	États-Unis	3%
Belgique	3%	Maroc	3%
Indonésie	2%	Canada	1%
Suisse	1%	Tunisie	1%
Espagne	1%	Allemagne	1%

## VUES PAR JOUR

Linéaire



## Articles publiés



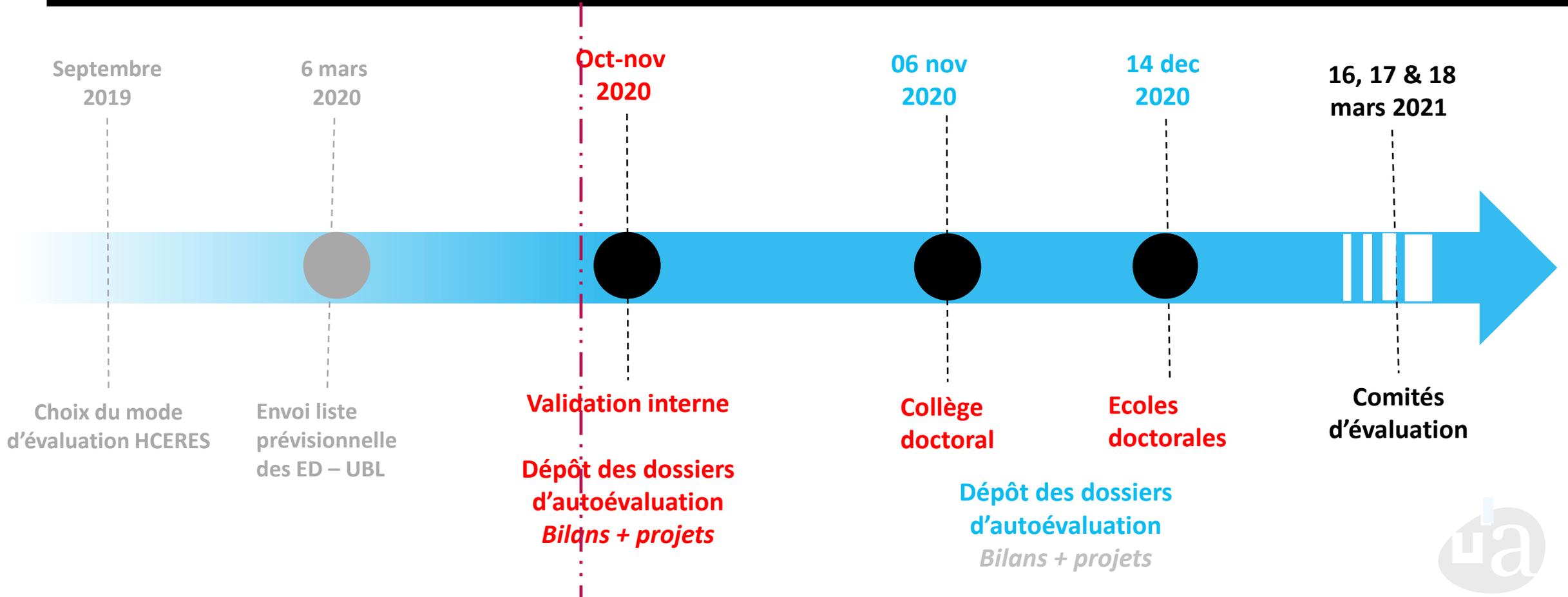
Less  More

# Représentant.e au comité éditorial des PUR

- Avis sur un.e représentant.e au comité éditorial des PUR
- Candidature de Florence ALIBERT (MCF – TEMOS)
- Candidature proposée par la SFR Confluences

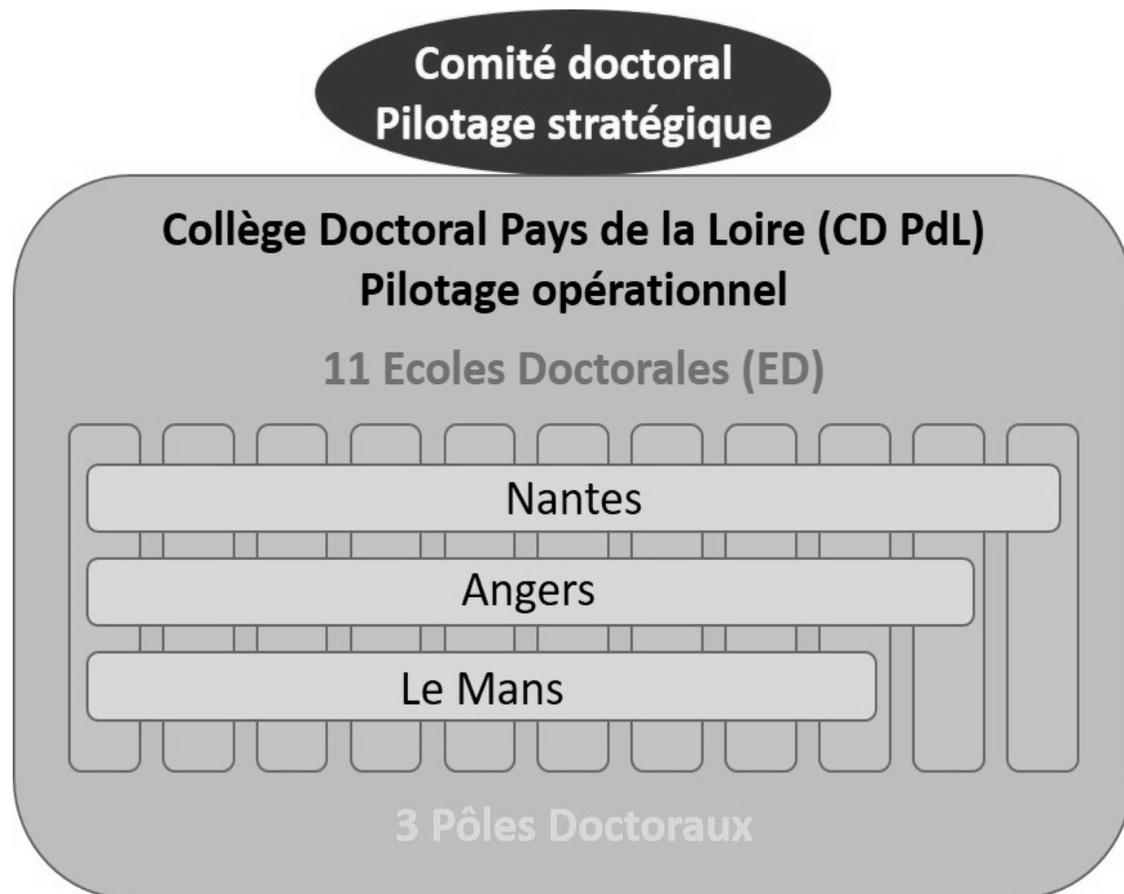
Pour vote

# Calendrier HCERES Formations Doctorales



# Projet du Collège Doctoral Pays de la Loire :

## Positionnement institutionnel du Collège Doctoral Pays de la Loire



- **Direction** : 3 directeurs ou directrices des 3 pôles doctoraux de Nantes, Angers et Le Mans
- **Organisation** : Le CD PdL fédère les :
  - 10 écoles doctorales régionales
  - 1 école doctorale interrégionale (SPIN)
- **Visibilité** : Un collège doctoral unique organisé sur 3 sites au sein de pôle en proximité
- **Taille** : 2579 doctorants dont 1664 en 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année dans 9 établissements

### Compétences du CD PdL

- Mise en place des **procédures communes**
- Calcul et répartition du **budget formation doctorale**
- Rédaction des **textes réglementaires** (charte, règlement intérieurs,...)
- Création, mise en œuvre et évaluation de **parcours coordonnés** de formations transversales
- Organisation d'**événements** à l'échelle régionale: MT180, Doctoriales
- Maintenance et évolutions de **l'outil de suivi et de gestion unique**
- **Suivi de la poursuite de carrière** des docteurs
- Promotion des compétences des docteurs

## Collège Doctoral Pays de la Loire (CD PdL)

### Pilotage opérationnel

### 11 Ecoles Doctorales (ED)

Nantes

Angers

Le Mans

### 3 Pôles Doctoraux

### Compétences des ED

- Mise en œuvre de formations disciplinaires
- Recrutement des doctorants contractuels
- Suivi des doctorants avec les CSI
- Vérifier les conditions scientifiques, matérielles et financières
- Organisation des échanges scientifiques et intellectuels des doctorants
- Suivi et médiation en cas de conflits entre doctorants et directeurs de thèse

### Compétences des Pôles Doctoraux

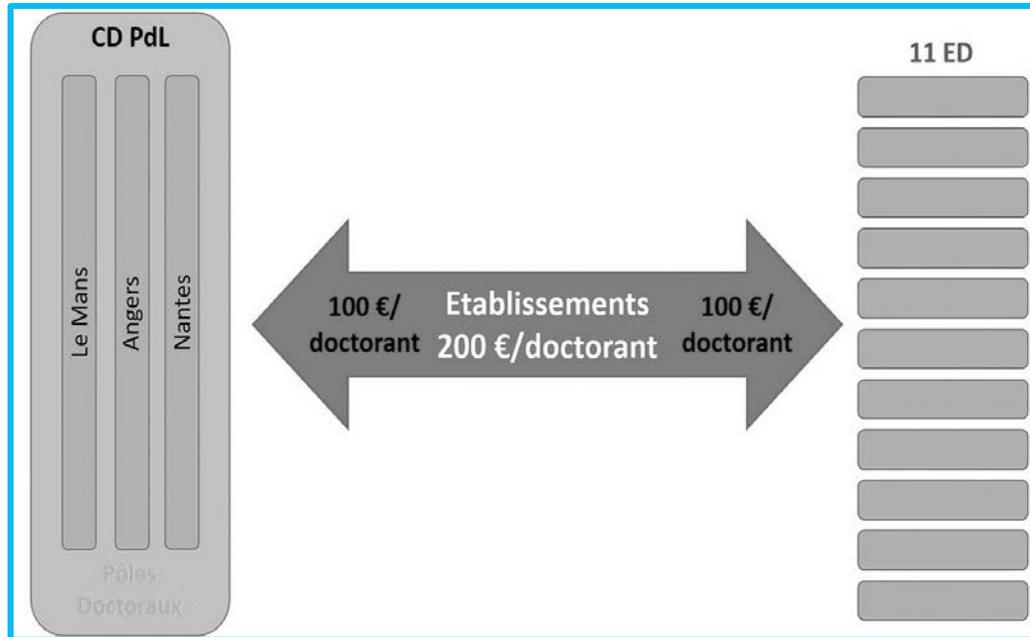
- Mise en œuvre des formations transversales en coordination avec le CDL
- Evaluation des formations et évolution de l'offre en coordination avec le CDL
- Soutien administratif des EDs
- Mise en œuvre d'actions visant à améliorer la qualité de l'encadrement des doctorants
- Organisation d'événements sur site (finale locale MT180, forum, cérémonie remise diplômes,...)

# RAPPEL

ED	Ets co-accrédités	Direction proposée	Dir Adj UA	Dir Adj LMU	Dir Adj UN	Dir Adj autres ets
STT	UA-UN-LMU-AO-ENSA	<b>D. BOISSON (UA)</b>		<b>M.TSAYEM</b>	<b>A. VION</b>	
VAME	UA-UN-LMU-AO-ONIRIS	<b>H. HOWA (UA)</b>		<b>B. SCHOEFS</b>	<del></del>	<b>L. Beudet (AO), H. Prevost (ONIRIS)</b>
3M	UA-UN-LMU-IMT-U G. Eiffel	<b>L. FONTAINE (LMU)</b>	<b>P. FRERE</b>	<del></del>	<b>D. DUBREUIL</b>	
SPI	ECN-UA-UN-LMU-ONIRIS-U G. Eiffel-ENSA	<b>A. LOUKILI (ECN)</b>	<b>A. CHARKI</b>	<b>J.H. THOMAS</b>	<b>S. LE CORRE</b>	
Math-STIC	UN-UA-LMU-ECN-U G. Eiffel	<b>Y. Aoustin (UN)</b>	<b>N DUTERTRE</b>	<b>L. DENIS</b>	<del></del>	
BS	UN-UA-ONIRIS	<b>X. PRIEUR (UN)</b>	<b>C FASSOT</b>	<del></del>	<del></del>	
ALL	UN-UA-LMU	<b>P LOJKINE (LMU)</b>	<b>C AUROY</b>	<del></del>	<b>W. WÖGERBAUER</b>	
ELICC	UN-UA-LMU	<b>C. CORNU (UN)</b>	<b>J. BESNARD</b>	<b>A. BRETEGNIER</b>	<del></del>	
EDGE	UN-UA-LMU-AO	<b>F. C. WOLFF (UN)</b>	<b>S BLONDEL</b>	<b>C. GONZALEZ</b>	<del></del>	
DSP	UN-UA-LMU	<b>M. LE ROUX (UN)</b>	<b>J HAUTBERT</b>	<b>S. ROBERT – CUENDET</b>	<del></del>	
SPIN	IMT-ENSTA	<b>NC</b>	<del></del>	<del></del>		

# Organisation et fonctionnement du Collège Doctoral Pays de la Loire

- **Conseil** : 11 directeurs d'ED, 3 directeurs de pôle et 1 responsable administratif
- **Organisation** du collège définie dans une convention de coordination et d'un règlement intérieur
- Coordination des élections des doctorants et des nominations de directions d'ED



- **Base de calcul** : effectifs des doctorants en 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année
- **Budget des ED** : utilisation des fonds au profit des doctorants (formations disciplinaires...)
- **Budget du CD** :
  - Offre de formation transversale sur les 3 sites
  - Environnement numérique : AMETHIS, sites internet
  - Fonctionnement : observatoire, élections, présence dans les réseaux nationaux, outils de communication

# Contrats doctoraux

- Renouvellement des contrats doctoraux des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année
- *Lien vers tableau*

Pour vote

# Convention de mixité INSERM

Présentation CR du 12 octobre 2020

**26** unités de  
recherche (dont 13 unités  
mixtes de recherche)

**MATÉRIAUX**

**850** enseignants-  
chercheurs et chercheurs

**65** familles  
de brevets actives

**SANTÉ**

**VÉGÉTAL &  
ENVIRONNEMENT**

**11** écoles  
doctorales

**MATH-STIC\***

**LL-SHS\***

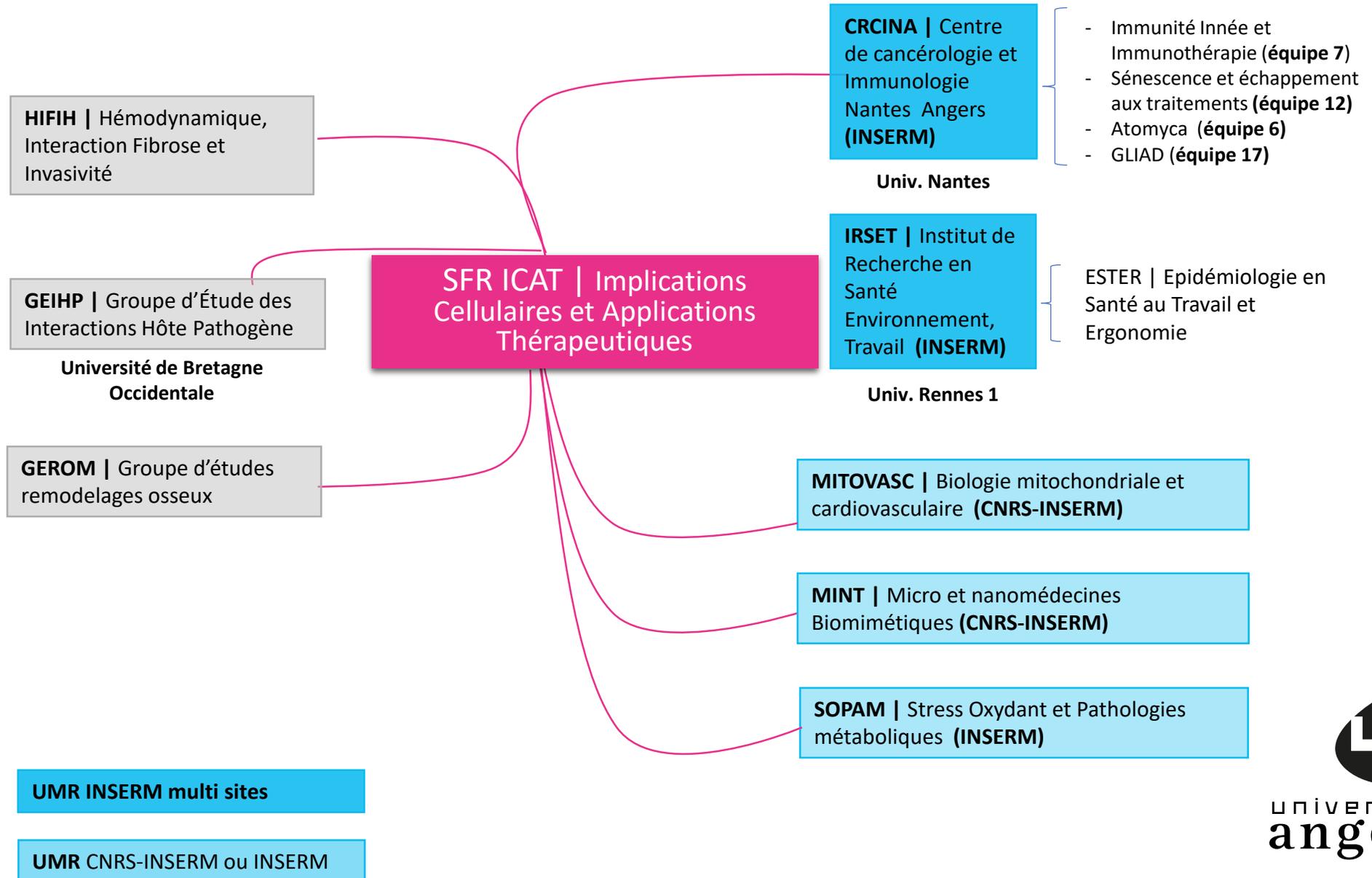
**5** structures fédératives  
de recherche (SFR)

**6** créations  
d'entreprises issues des  
résultats des laboratoires

**520** doctorants

Université d'Angers (90 thèses soutenues par an)

# Pôle Santé : Structuration actuelle



# Pôle santé

## Moyens personnels permanents



Au 01/01/2019

**842** chercheurs et enseignants-chercheurs à l'UA

**54** chercheurs EPST

### Potentiel recherche des unités de recherche en santé

- **12 DR et 8 CR Inserm / CNRS**
- **84 enseignants chercheurs praticiens hospitaliers**
  - 24 MCU-PH et 60 PU-PH
- **44 enseignants-chercheurs à l'UA**
  - 16 PR UA et 19 MCF UA
- **46 ITA / Biatss**

# Convention de site INSERM / UA



Contrat  
quinquennal  
2017 -2021

## Objet de la convention

- Poursuivre le développement scientifique des unités mixtes Inserm / UA (et CNRS)
  - Assurer une production scientifique de haut niveau
  - Assurer la continuité entre recherche biologique et biomédicale cognitive et recherche médicale, clinique et en santé publique
  - Contribuer à la qualité de formation des étudiants
  - Mutualisation des moyens (soutien, infrastructures, personnels, plateformes... )
  - Développer les activités de transfert de technologie et de valorisation
- Coordination de la collaboration par un comité de coordination (1 fois/an) avec 4 représentants de chaque organisme : orientation stratégique, moyens alloués
- Durée 5 ans du 01/01/2017 – 31/12/2021



université  
angers

# Convention de site INSERM / UA



Contrat  
quinquennal  
2017 -2021

## Principes de fonctionnement des UMR

- Création / renouvellement des unités | direction | règlements intérieurs | conseil de laboratoire
- Nature et moyens alloués : dotation et gestion | équipements
- Personnels : instances statutaires | mouvements de personnels | discipline et bonne pratiques | médecine de prévention | formation continue | restauration, accès aux locaux et parkings | déplacements
- Prévention des risques – santé et sécurité au travail : obligations des parties et du DU registres | déclaration d'accidents | CHSCT
- Activités contractuelles : désignation du mandataire unique | activités contractuelles & prélèvement sur ressources externes | gestion des ERC | achats
- Propriété des résultats | désignation du mandataire de valorisation | répartition PI
- Protection du potentiel scientifique et sécurité des systèmes
- Confidentialité, communication | règles de publication | opération de communication CSTI | moyens documentaires | cahiers de laboratoire | Démarche qualité

Pour vote

# Calendrier prévisionnel des CR

- Lundi 9 novembre (14h15)
- Mardi 17 novembre (14h30)
- Mercredi 9 décembre (9h30)

